



Accueil de Loisirs Sans Hébergement Vacances & Péri-scolaire (mercredi)

BANYULS DELS ASPRES

A.L.S.H : 3/10 ANS

2020/2021

Projet Pédagogique

ESPRIT CRITIQUE "Gymnastique intellectuelle"

« Chers lecteurs, ce document est un document obligatoire pour tous les accueils collectifs de mineurs, il garantit la qualité de l'engagement éducatif de l'accueil de loisirs et s'adresse à toutes les parties prenantes de l'éducation des enfants accueillis sur cette période : familles, dirigeants, animateurs, intervenants extérieurs ».



Contact : MERNIZI Tijini, directeur de l'A.L.S.H
46 Rue des Vendanges, 66300 Banyuls-dels-Aspres
Mél : tijini.mernizi@laligue66.org
Tél : 06 46 06 08 84

SOMMAIRE

• 1. CONTEXTUALISATION

- 1.1- Situation
- 1.2- Le projet éducatif de la Communauté de Commune des Aspres
- 1.3- Le public

• 2. OBJECTIFS

- 2.1 Les objectifs éducatifs
- 2.2 Les objectifs pédagogiques
- 2.3 Thèmes des vacances

• 3. MOYENS

- 3.1- Les moyens humains
- 3.2- Les moyens matériels
- 3.3- Les activités

• 4. ORGANISATION DE L'EXTRASCOLAIRE

- 4.1- Les horaires
- 4.2- Le fonctionnement de l'équipe pédagogique
- 4.3- Les cas particuliers

• 5- EVALUTATION DU PROJET

- 5.1- Les moyens
- 5.2- Les critères

• 6. CONCLUSION

• ANNEXE

PROPOS INTRODUCTIFS ET CONTEXTE

Dans le contexte de crise sanitaire actuel et dans la perspective de lutter contre les inégalités, la communauté de commune en lien avec la ligue de l'enseignement se mobilise pour organiser des temps « extra et périscolaires » de proximité apprenantes pour l'accueil des mineurs. Ces accueils collectifs auront pour objet :

- D'offrir un accueil éducatif et apprenant ;
- De permettre la découverte des ressources de nos territoires sur les plans : culturel, environnemental, patrimonial, économique et social ;
- De participer à la mobilisation des compétences «scolaires»

L'interruption prolongée de la scolarité, génératrice d'inégalités, favorise le décrochage scolaire. Nous nous inscrivons en cela dans **la grande tradition de l'Éducation Populaire**. Ces valeurs inspirent notre Mouvement, elles reconnaissent à chacun, le droit à l'éducation, la capacité de progresser, de s'épanouir, de développer des apprentissages citoyens, cela dans le respect de la convention des droits de l'enfant.

Notre offre éducative vient en complément de l'éducation formelle et de l'enseignement prodigué par l'école de la République. La mobilisation des compétences «scolaires» se fait sous des formes ludiques de jeux, de partage, d'échanges afin de ne pas reproduire le travail traditionnel des enseignants au sein de l'école. Ces temps « extra et périscolaires » éducatifs n'ont donc pas vocation à se substituer à l'action de l'école.

• I. CONTEXTUALISATION

• I.1- Situation

Notre accueil de loisirs est situé à l'école de **Banyuls Dels Aspres depuis septembre 2018**. Banyuls des Aspres est un village se situant près de la départementale 900, qui divise le territoire de la communauté de communes des Aspres par une voie de circulation, ce qui facilite son accès par la population des villages de Tressere et de Villemolaque (à l'ouest) d'autres part St Jean Lasseille et Brouilla (à l'est) sont des communes proche et frontalière à la communauté de communes Albères, Côte Vermeille, Illibéris . Ainsi les familles de ce secteur ont la possibilité d'accéder à ce service de proximité. Ce secteur dynamisé par une forte progression démographique, regroupe environ 6000 habitants. Il se trouve au cœur d'un terroir viticole, à 17 Km au sud de Perpignan, 15 Km d'Argeles sur mer et 17 Km du Perthus.

• I.2 - Le projet éducatif de la Communauté de Commune des Aspres

Afin d'organiser l'A.L.S.H avec un projet de qualité, la communauté de commune a fait le choix d'y travailler, de définir un cadre et des orientations, par la rédaction d'un projet éducatif co-construit avec la ligue de l'enseignement 66, l'équipe pédagogique s'appuiera sur ce document, pour la construction du projet pédagogique.

L'ensemble du service enfance jeunesse de communauté des communes est labélisé « **plan mercredi** ».

Le Plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État, en partenariat avec les Caf, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

• I.3 - Le public

L'A.L.S.H s'adresse à l'ensemble des enfants de 3 à 10 ans «scolarisés» des villages de la communauté de communes des Aspres et hors communauté à d'autres conditions tarifaires.

• 2. OBJECTIFS

Pour cette nouvelle année scolaire l'accueil de loisirs reprend les objectifs de l'an dernier, car nous avons dû interrompre nos projets en cours pendant le confinement et post confinement.

Pour les moins de 6 ans

L'accueil de loisirs est un lieu qui accueille vos enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires. Depuis janvier 2019, l'équipe pédagogique se questionne sur l'accompagnement des enfants au quotidien afin de répondre au plus près à leurs besoins. Cette réflexion a été nourrie par la vision du développement de l'enfant tel que l'a pensé Maria Montessori. Convaincu par le bien-fondé de cette approche et de cette philosophie, nous proposons dès le mois de septembre d'ouvrir le centre de loisirs comme une Maison des enfants pour les 3-5 ans.

Ainsi, lors de leur venue, l'enfant pourra trouver des activités :

- qui lui permettent de réaliser des expériences sensorielles
- qui favorisent le mouvement-qui lui permet d'enrichir le langage
- qui lui permettent de construire son esprit logique
- qui développeront sa créativité
- qui lui permettent de prendre soin de son environnement et de se réaliser dans le groupe.

Toutes ces activités sont disponibles et à disposition des enfants, qui pourront ainsi travailler en étant à l'écoute de leurs besoins et de leurs envies

Pour les plus de 6 ans

Désinformation, mensonge, canular, propagande, la « fausse nouvelle » a été remise au goût du jour sous l'appellation de « fake news » puis de « infox ». Mais elle ne date pourtant pas d'hier. L'équipe pédagogique propose de traiter cette question essentielle pour notre démocratie, en développant l'esprit critique, pour qu'il devienne un réflexe chez l'enfant et le futur adulte.

« La liberté d'opinion est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat. »

Hannah Arendt, La Crise de la culture, Gallimard, 1972

Erosion de la biodiversité, pollution, urgence climatique, raréfaction des ressources, sont des termes entendus par nos enfants. L'équipe pédagogique propose de traiter une partie de ces phénomènes de façon positive en agissant avec les scientifiques. Le muséum d'histoire naturelle propose de contribuer aux sciences participatives, nous y participerons avec les enfants pour la campagne de recensement 2019/20.

« La science citoyenne peut être définie comme l'effort participatif et combiné de recherche, d'analyse et d'éducation publique qui poursuit strictement, comme principe de base, l'objectif de bien-être collectif des générations présentes et futures d'êtres humains sur la planète et de la biosphère. Le scientifique citoyen, à travers ses capacités particulières de recherche et d'analyse, doit participer à la protection de la société contre des modes de développement qui placent l'intérêt de l'État ou l'intérêt corporatif au-dessus du bénéfice collectif. Le scientifique citoyen est donc un contre-expert par excellence. »

Définition de Mycle Schneider, nommé dans le directoire de la fondation japonaise Takagi Fund for Citizen Science en 2001

• 2.1- Les objectifs éducatifs

Citoyenneté :

- Favoriser la tolérance et la vie en collectivité
- Favoriser l'esprit de coopération
- Valoriser l'expression du groupe et de l'individu
- Développer les valeurs du « vivre ensemble »
- Développer une attitude civique pour tous

Autonomie :

- Etre acteur de ses vacances
- Valoriser les compétences de chacun
- Favoriser la prise de responsabilité et l'autonomie
- Inciter à la prise d'initiative et à l'engagement de tous
- Impliquer les enfants dans les différents temps

Environnement :

- Favoriser la découverte de la nature
- Découvrir le monde pour mieux le protéger
- Favoriser les actions éco citoyennes
- Découvrir et protéger le patrimoine de la région
- Favoriser les actions protégeant l'environnement

Culture :

- donner des clefs de lecture d'une représentation de spectacle vivant
- permettre une appropriation collective des œuvres
- permettre une expression intime
- inscrire les rencontres artistiques des enfants et dans la globalité d'un parcours

• 2.2- Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques déclinent les objectifs éducatifs de manière opérationnelle, afin de permettre leur évaluation. Les objectifs pédagogiques phares définis pour cette période sont les suivants:

• Développer l'esprit critique chez l'enfant.

En pratiquant une gymnastique intellectuelle :

- En apprenant à discerner l'information de la désinformation dans les médias, sur les réseaux sociaux, ou lors d'une conversation.
- En développant le savoir le savoir être : comme la curiosité en cherchant à comprendre le monde qui nous entoure, la lucidité en ayant conscience de ce que l'on sait et de ce que l'on ne sait pas, la modestie en ayant conscience que le monde est complexe et que nos connaissances sont limitées.
- En réalisant panneaux pédagogiques sur l'infox en vue d'une exposition.

• Contribuer aux sciences participatives

- En inscrivant l'A.L.S.H aux programmes des observatoires vigie nature (<https://www.vigienature-ecole.fr/choisir-votre-protocole>)

Mais aussi....

• Assurer les continuités éducatives verticales et horizontales

- Agir avec le réseau d'assistante maternelle du secteur
- Poursuivre la coopération avec le service jeunesse de la communauté de commune
- S'inspirer du projet d'école pour homogénéiser nos intentions éducatives avec celle de l'école
- Construire des rencontres régulières entre enfants
- Permettre l'échange de pratique entre les différents professionnels de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse

• Développer les valeurs du « vivre ensemble »

• Gérer les conflits

En apprenant à percevoir, à maîtriser et à exprimer ses émotions.

En sachant régler un conflit sans violence. En apprenant et s'entraînant à la médiation.

• Accepter les différences

En apprenant à accepter les différences au quotidien: racisme, relation filles/garçon, handicaps...

• Vivre avec des règles

En comprenant la nécessité et l'utilité des règles. En participant à l'élaboration et à l'évolution de règles de vie en collectivité.

• Apprendre à communiquer

En sachant prendre la parole, donner son avis, même s'il est minoritaire. En sachant débattre tout en restant à l'écoute. En sachant accepter la parole de l'autre. En sachant garder une trace écrite pour s'y référer.

• S'affirmer individuellement

En développant une image positive de soi. En apprenant à ne pas écraser l'autre, à vivre harmonieusement les relations avec les pairs

• Favoriser la prise de responsabilité et l'autonomie

- En favorisant l'écoute pendant les conseils d'enfants ;
- En incitant à prendre soin de ses affaires et celle de la structure ;
- En favorisant le « faire tout seul » pendant les activités et les autres temps d'accueil.

• Donner des clefs de lecture d'une représentation de spectacle vivant

- En donnant des clefs de lecture d'un univers aux multiples facettes et aux représentations très nombreuses (histoire, vocabulaire...).
- En proposant des situations ludiques et d'analyse des œuvres (genre, rapport au public, émotions...).
- En favorisant des espaces d'expression personnelle pour les jeunes spectateurs.

• 2.3 Thèmes des vacances scolaires 2020/2021

- **Automne** La technique du stop motion ; mise en place d'une rédaction pour un journal.
- **Hiver** Faire parler les images avec les mêmes images raconter différentes histoires
- **Printemps et été** Un planning complet sera à disposition deux semaines avant les vacances.

• 3. MOYENS

• 3.1 - Les moyens humains

Le taux réglementaire d'encadrement de L'A.L.S.H. est de :

- 1 adulte pour 12 mineurs de plus de 6 ans et 8 lors d'une baignade.
- 1 adulte pour 8 mineurs de moins de 6 ans et 5 lors d'une baignade.

Le taux réglementaire d'encadrement de l'accueil périscolaire du mercredi :

- 1 adulte pour 18 mineurs de plus de 6 ans
- 1 adulte pour 14 mineurs de moins de 6 ans

La communauté de commune a fait le choix de conserver le 1 pour 12 et le 1 pour 8 pour une meilleure qualité de service. Pour la déclaration de l'accueil auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence. Cependant, dans une recherche de qualité, le nombre d'enfants par adulte devra être adapté au type d'activités proposées.

L'équipe d'encadrement de L'A.L.S.H est constituée :

- D'un directeur titulaire d'un B.E.A.T.E.P. spécialité activités sociales et vie locale.
- D'animateurs/trices qualifiés (C.P.P, B.A.F.D, B.A.F.A, C.A.P Petite Enfance...).
- D'intervenants locaux, ponctuellement selon les projets mis en œuvre.

Rôle du directeur

Le rôle du directeur est de gérer la mise en œuvre de l'A.L.S.H., conformément aux décisions prises par les comités de pilotage et de gestion.

Ses missions seront :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de l'A.L.S.H.
- Gérer l'ensemble des intervenants de l'A.L.S.H. et organiser des réunions de travail
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux : récolte et étude des propositions
- Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur, de façon à ce qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique
- Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...)
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants
- Assurer la gestion budgétaire et administrative
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles
- Être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants
- Evaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte.

Rôle des animateurs/trices

L'animateur/trices à un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique. Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller à travers différents supports d'animation
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif
- Il doit s'informer, se former et informer
- Il est responsable des actions qu'il mène
- Il respecte ses collègues
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié

Rôle de tous les intervenants

Les intervenants viennent proposer une découverte de leurs spécialités. Ils ne doivent pas oublier le côté ludique de la découverte.

Ces temps se situant en période extrascolaire, il convient de ne pas submerger les enfants d'informations ou d'être trop directifs dans la démarche. Ces temps doivent se dérouler dans la plus grande convivialité et ne doivent pas se transformer en temps d'apprentissage pur.

Les adultes s'engagent à :

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants
- Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

L'intervenant est un adulte référent pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité. En conséquence, si un adulte venait à manquer à ces engagements, le partenariat viendrait à s'arrêter.

• 3.2 - Les moyens matériels

Commune	Dans l'école
BANYULS DELS ASPRES	<ul style="list-style-type: none">• Un espace jeux maternelle• Un plateau sportif• Un espace cabanes Voir l'annexe I Pour l'occupation des salles page 15

L'entretien de tous les lieux utilisés par l'A.L.S.H sera assuré par la commune.

Les lieux de stockage du matériel sont situés dans la salle polyvalente et dans un cagibi situé à côté de la cantine.

Le matériel nécessaire à la mise en œuvre de l'A.L.S.H devra être précisé par chaque animateur dans le cadre de son projet d'animation

• 3.3 - Les activités

Des activités communes avec les différents services éducatifs

La collaboration avec le R.A.M et momentanément interrompu pendant la crise sanitaire.

Pensées en partenariat avec le service jeunesse ou le réseau d'assistante maternelle* ces activités (programmation régulière de demie journée consacré aux jeux éducatif « pédagogie Montessori » à l'accueil de loisirs avec le R.A.M*, programme commun avec le service jeunesse pour les 11 ans...) permettrons aux enfants de faciliter la transition entre les âges cruciaux.

Des activités d'expression culturelles et artistiques

Axées sur une volonté d'expression et de créativité des enfants, ces activités (voire et faire de l'art plastiques, de la musique, de la danse, du théâtre...) servent aussi à éveiller la curiosité, à s'initier aux arts, à les pratiquer et à les comparer. Elles peuvent être l'occasion de productions collectives, de manifestations festives...

Des activités de découverte de la nature

Orientées sur les activités de pleine nature, ces activités (découverte de la faune et la flore, initiation à la capture respectueuse, étude ludique d'un biotope, sortie guidée en montagne, sur les bords de rivières, de lac, ou en mer, initiation à l'agro écologie) permettrons aux enfants de mieux connaître leur environnement et ainsi de mieux le protéger.

Des activités de la vie pratique et savoir-faire ancien

Tournées vers la débrouillardise et l'apprentissage de gestes simples et de tous les jours, ces activités organisées sous forme d'ateliers s'attachent à décrypter les gestes du quotidien que ce soit en matière de cuisine, de bricolage, de jardinage, de couture... Une manière d'être aussi dans la transmission intergénérationnelle. Ces ateliers nécessiteront l'utilisation d'outils : perceuse, tenaille, marteaux, sérateurs.... Cadré par l'animateur/trice, pour permettre la sécurité des enfants.

Des activités physiques

Centrées sur l'exercice physique, ces activités permettent autant que possible, dehors et en plein air, de pratiquer des activités physiques et sportives telles que des jeux de coopération, d'opposition, d'orientation, d'équilibre, d'adresse, de stratégie...

• 4 - ORGANISATION EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Le temps extrascolaire se place le mercredi à la journée et pendant les vacances scolaires. Pendant les vacances de fin d'année de décembre et les 15 derniers jours des vacances d'été il ferme ses portes. Le service enfance de la communauté de commune des Aspres gère ce temps conjointement avec la ligue de l'enseignement. C'est un service sur inscription avec un tarif d'accès incluant une aide de la C.A.F proportionnelle aux quotients familiaux des familles. Il s'agit d'assurer un service en harmonie avec les rythmes de l'enfant et de concourir à son épanouissement. Les activités proposées sont diversifiées, pédagogiques.

• 4.1 - Les horaires

7h30 à 9h00	Accueil échelonné des enfants	Il dispose d'un temps libre et peut profiter des différents L.P.A*.
9h15 à 11h45	Si déplacement ou transport	En binôme, il est sensibilisé à faire attention à son camarade et vice versa. Il se conforme aux règles.
	Activité	Il participe de manière active
(- 6ans) 11h45 à 12h45 (+ 6 ans) 12h à 13h	Repas	Avant chaque repas l'enfant se lave les mains, ou utilise un gel hydro-alcoolique mis à disposition par le centre. Il se restaure.
(- de 6 ans) 12h45 14h30	Sieste et temps calme	Après le repas, Il se repose allongé, les premiers à se réveiller pratique une activité dans le calme en respectant le repos des autres enfants.
(+ 6 ans) 13h à 13h15 13h15 14h30	Respiration	Il dispose d'un temps libre sur l'espace multi jeux.
	Temps calme	Il pratique une activité calme (jeux de société, mandalas...)
14h30 à 16h00	Activité	Il participe de manière active
16h00 à 16h30	Goûter	L'enfant mange son goûter dans le calme et la convivialité.
16h30 à 17h00	Si déplacement ou transport Si non temps de respiration	Même principe que le matin. Il dispose d'un temps libre dans la cour
17h00 à 18h00	Accueil des parents	l'enfant est en temps libre et peut profiter des lieux permanents d'activités

• 4.2 - Le fonctionnement de l'équipe pédagogique

Avant

Des temps de travail seront prévus pour l'organisation matérielle et temporelle de la période :

- Synchronisation du fonctionnement de l'accueil et révision de la réglementation ;
- Réalisation des plannings et animations ;
- Choix des parcs et lieux d'animation ;
- Organisation pour prévoir les lignes de bus, les arrêts et le temps de chaque trajet (pour le club des 10 ans);
- Préparation des besoins matériels, pédagogiques et sécuritaires ;

Pendant

Un référent pour chaque groupe sera défini, il coordonnera les journées. Les tâches sont réparties de manière équitable et formelle.

HORAIRES	CE QUE FAIT L'ANIMATEUR/TRICE
A son arrivé/e	-Récupération du matériel de la journée, des dossiers des enfants auprès de la direction. -Contrôle du matériel des lieux permanents d'activité (LPA lecture, LPA construction, LPA dessin, LPA Jeux de carte, LPA petit animaux et personnages et LPA jeux symboliques, LPA jeux extérieur).
7h30-9h00 Accueil des enfants	- Accueil des parents et des enfants (proposition de collation entre 7h30 et 8h30), pointage sur listing des enfants présents -Assiste l'enfant lorsqu'il place ses affaires. -Propose d'aller aux toilettes avant de partir vers le lieu d'activité.
Transport Pédestre et en bus	-L*animateur fait preuve d'une extrême vigilance : Il respecte les règles du code de la route et se conforme aux règles rappelées dans INSTRUCTIONS DEPARTEMENTALES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2017 de la DDCS. Il est prévenant sur la sécurité des enfants (ceinture de sécurité, place des adultes dans le bus).
Activité	- L'animateur aura préalablement défini son rôle avec son binôme ou ses partenaires (meneur, suiveur). L'activité proposée à un intérêt pédagogique lié aux objectifs du projet pédagogique. Elle mettra l'enfant en position d'acteur de son apprentissage.
Repas à l'accueil de loisir et en sortie	-Entre 11h30 et 12h30, selon les besoins des enfants et l'activité prévue. -L'animateur fait respecter les règles d'hygiène. -Le temps du repas est un moment calme et convivial. -Les petits se dispersent vite, donc éviter d'excéder les 45 minutes - 1h de repas. -L'animateur veille à ce que les enfants goûtent à tout ce qui leur est servi. -L'animateur a un rôle éducatif à mener, dans le sens de la limitation du gaspillage auprès des enfants.
Sieste et temps calme à l'accueil de loisirs et pendant les sorties	-Les petits se détendent autour d'une histoire, des bruits de la nature par exemple, sur les couvertures prévues. Après environ 1/2 heure, certains se seront endormis, d'autres pourront choisir une activité calme (dessins, jeux de société, livres...) -Si certains s'endorment, le réveil se fera de manière échelonnée, selon leur rythme. -Le temps calme (environ 1h) permet de : <ul style="list-style-type: none"> . Laisser les enfants digérer. . Reprendre de l'énergie. . Couper le rythme de la journée. . Se reposer ou dormir.
Activité	- Mêmes préconisations que le matin
Goûter + Transport	-Même organisation que le matin Pour le goûter l'animateur aura prévu un complément de goûter (pain, fruits secs, confiture, miel). -Prévoir le temps du goûter (préparation, manger et rangement). -Anticipation d'une éventuelle circulation ou la foule dues à la saison ou l'heure de pointe.
17h Accueil du soir	Il veille à ce que les enfants jouent en sécurité. -Retour sur la journée auprès des enfants - Retour de la journée auprès des parents (explication constructive).
18h-18h15 Retour au sein de l'équipe pédagogique	-Évaluation des animations et des temps de vie collective par rapport aux notions environnementales abordées (se rapportant au thème) et au objectifs du projet pédagogique visés (socialisation, autonomie, découverte de la nature, culture). -Ressentis des enfants et des animateurs. -Difficultés rencontrées. -Points et détails sur le lendemain ou semaine suivante (matériels, horaire...). -Récupération du matériel de la journée, des dossiers des enfants par la direction.

• 4.3 - Les cas particuliers

En cas d'absence d'un animateur/trice

En cas d'absence d'un animateur/trice, un animateur remplaçant sera mis à disposition par la ligue de l'enseignement ou le directeur prendra en charge le groupe.

En cas de pluie

En cas de pluie, si l'activité proposée a lieu habituellement en extérieur, une solution de repli sera proposée. L'animateur et proposera un atelier en intérieur.

En cas d'accident

En cas de pluie, si l'activité proposée a lieu habituellement en extérieur, une solution de repli sera proposée. L'animateur et proposera un atelier en intérieur.

En cas d'accident, type petit bobo :

Une trousse à pharmacie sera disposée dans chaque lieu d'intervention.

Si l'animateur est seul avec son groupe d'enfants, il devra contacter le directeur qui viendra soigner l'enfant. Si l'animateur n'est pas seul, il pourra se détacher pour soigner l'enfant. Les soins apportés devront être notés dans le cahier d'infirmerie présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture devra être signalé au directeur.

En cas d'accident plus grave l'équipe pédagogique va :

- Prévenir le directeur
- Appeler le 15 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours.
- Appeler les parents (si les secours jugent le départ immédiat aux urgences nécessaire, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences) - Préparer la fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours.

En cas de suspicion COVID

Notre conduite à tenir est dicté par le protocole sanitaire qui a été établie pour tous les Accueils de loisirs.

- La prise de température sera effectuée sur l'enfant
- Un isolement sera prévu en attendant les parents

• CONDITION D'ACCEUIL

Protocole Sanitaire relatif aux accueils de mineurs année scolaire 2020/2021. Il s'inscrit dans le cadre des prescriptions du ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendu par le haut conseil à la santé publique, en dernier lieu le 7 juillet 2020. Ainsi que sur les dispositions du décret n° 2020-1096 du 28 août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020.

• 5 - EVALUATION DU PROJET

• 5.1 - Les moyens

Afin de s'assurer du respect des objectifs définis par le document pédagogique, chaque projet d'animation fera l'objet d'une évaluation. Dans un premier temps, chaque animateur auto évaluera l'activité qu'il a menée grâce à une grille fournie par le directeur. Dans un second temps, une évaluation collective se fera en réunion d'équipe. Enfin, le directeur devra présenter un bilan à la fin de chaque cycle au coordonnateur des A.L.S.H des Aspres.

- **Cette année nous évaluerons particulièrement l'objectif :**
Développer le sens critique chez l'enfant et de contribuer aux sciences participatives

• 5.2 - Les critères

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis pour évaluer la réponse aux objectifs du projet pédagogique sont les suivants:

Indicateurs quantitatifs :

- mixité d'âge, de sexe et d'école des groupes constitués
- nombre de projets collectifs réalisés
- assiduité des enfants aux ateliers dans lesquels ils se sont inscrits
- évolution du pourcentage d'enfants inscrits à l'A.L.S.H sur l'ensemble des enfants scolarisés
- nombre d'enfants qui renouvellent leur inscription
- diversité des activités proposées
- nombre de partenariats locaux réalisés.

Voir annexe 2 Indicateurs qualitatifs :

- coopération et entraide des enfants pendant les activités
- implication des enfants dans les activités
- complémentarité des projets d'animation aux enseignements scolaires
- adaptation des activités proposées aux plus petits
- acquisition de connaissances par les enfants sur leur territoire de vie et les acteurs qui le composent.

• CONCLUSION

Si ce document se veut le plus réaliste possible, des imprévus peuvent se présenter. Il s'agit d'une expérimentation qui, grâce à la coopération de tous, saura évoluer pour devenir une véritable richesse. Pour cela, le directeur reste à la disposition de chacun dans l'intérêt des enfants et pour que les objectifs de cette organisation soient atteints.

• ANNEXE I

MERCREDI			
de 7h30 à 9h00	Accueil échelonné garderie		
de 9h00 à 12h00	Garderie	Salle de motricité	la Classe maternelle avec le dortoir 1
de 11h45 à 13h15	cantine		
de 13h15 à 15h00	dortoir		
de 13h15 à 17h00	Garderie	Salle de motricité	la Classe maternelle 2 avec le dortoir
de 17h00 à 18h00	Accueil échelonné garderie		

VACANCES			
de 7h30 à 9h00	Accueil		
de 9h00 à 12h00	Garderie	Salle de motricité	Salle d'activité de la classe maternelle 2
de 11h45 à 13h15	cantine		
de 13h15 à 17h00	Garderie	Salle de motricité	Salle d'activité de la classe maternelle 2
de 17h00 à 18h00	Accueil		

GRANDE VACANCES			
de 7h30 à 9h00	Accueil échelonné garderie		
de 9h00 à 12h00	Garderie	Salle de motricité	Salle d'activité + classe maternelle 2 Classe maternelle 1 avec le dortoir
de 11h45 à 13h15	cantine		
de 13h15 à 17h00	Garderie	Salle de motricité	Salle d'activité + classe maternelle 2 Classe maternelle 1 avec le dortoir
de 17h00 à 18h00	Accueil échelonné garderie		

ANNEXE 2

Extrait du bilan de l'été 2020

Fréquentation par tranche d'âge en moyenne

3 ans	4	6 ans	16
4 ans	17	7 ans	16
5 ans	11	8 ans	15
total	32	9 ans	18
		10 ans	8
		11 ans	5
		total	78

Fréquentation par villages

Brouilla	20	18.18%
St J. Lasseille	32	29.09%
Banyuls Dels Aspres	20	18.18%
Tresserre	31	28.18%
Villemolaque	2	1.81%
Passa	3	2.72%
Bage	2	1.81%
TOTAL	110	

- Nombre d'heures enfants : 10100
- Nombre de Demi-journées enfants : 19
- Nombre de Journées d'ouvertures : 29



ALSH & PÉRISCOLAIRE BANYULS DELS ASPRES

Contact : MERNIZI Tijini, directeur de l'A.L.S.H
46 Rue des Vendanges, 66300 Banyuls-dels-Aspres
Mél : tijini.mernizi@laligue66.org
Tél : 06 46 06 08 84

